

## MAIRIE D'AVRESSIEUX

### COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2022

(convocations du 24 février 2022)

Absent excusé : Philippe SZWEDSKI

Secrétaire de séance : Marie-Laure BAILLY

Début de séance : 20h30

M. le Maire propose au conseil de rajouter une délibération concernant l'adoption du cadre budgétaire M57, le conseil municipal accepte.

#### DELIBERATION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le cadre budgétaire du référentiel M57 qui permet aux collectivités de moins de 3500 habitants de bénéficier d'assouplissements :

- possibilités de virement de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;
- une nomenclature budgétaire partagée avec l'ensemble des entités du secteur public

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de la trésorerie afin d'adopter le référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### DELIBERATION APPROUVANT LA DETERMINATION DES CRITERES DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

M. le Maire explique que la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ces modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

**Le conseil municipal décide :** de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) annexé à la délibération.

**Dit** que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

#### TRAVAUX DE VOIERIE

M. WALLE présente deux devis concernant les travaux chemin du Bottet.

- Perroud Maçonnerie pour un montant de 2 204€

- Etse Perrouse, qui propose de refaire la partie amont et aval du pont  
Les deux entreprises sont reconnues pour leur travail, mais le devis de la Société Perroud Maçonnerie est plus intéressant.  
Le conseil décide donc d'aller au moins cher, soit Perroud maçonnerie. Olivier WALLE va voir si il est possible que l'entreprise puisse intervenir avant le 30 juin 2022.

Allée du château : des travaux de terrassement et la pose de tuyaux sont prévus

Chemin du Marais : il faudrait remplacer les tuyaux et passer en diamètre 300. Le conseil s'interroge sur le fait qu'il faille laisser faire au propriétaire ou si la commune s'en charge. Comme il s'agit de voirie, le conseil municipal décide que les travaux sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal suggère de payer la fourniture et de laisser les travaux à la charge du propriétaire de l'entrée.

Route devant chez M. Baptiste PERROUSE : comme pour le chemin du Marais, le conseil propose de payer la fourniture (tuyaux) et de laisser faire les travaux à M. PERROUSE.

M. le Maire évoque également la casse de l'extrémité de l'aqueduc, ce qui gêne l'accès pour les véhicules agricoles.

Le conseil évoque également le problème de croisement des véhicules montée de la Vernaz. La commission voirie propose de se réunir le 7 mars afin de voir sur place et de faire un peu le tour des routes de la commune.

#### **POINT SUR LE BATIMENT PERISCOLAIRE**

Les travaux se passent bien, les travaux à l'intérieur du bâtiment sont en cours : menuiseries, placoplâtre...

Au niveau du timing, il y a quelques jours de retard, mais le bâtiment devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre.

Les enfants de l'école vont visiter le bâtiment jeudi prochain, après la réunion de chantier.

Les VRD vont commencer au 15 mars pour faire les plantations et l'aire de stationnement.

Le cuisiniste, quant à lui, est venu pour voir la future implantation.

#### **POINT SUR LA MAM**

Lors de la réunion début février, les assistantes maternelles, au nombre de trois, ont présenté le projet. A ce jour, il leur manque toute la partie budgétaire.

Elles ont trouvé le nom : « les petits mandrins »

Deux des assistantes maternelles ont des enfants en garde, mais la MAM permettrait de créer 7 places supplémentaires lors de l'ouverture.

Lors de la rencontre avec la PMI, le plan de l'architecte a été validé.

L'idée est que la commune livre le bâtiment clé en main : cuisine, buanderie...

Le loyer serait de 100€ par personne et par mois + les charges. Il est entendu que la première année de fonctionnement de la MAM, la mairie ne fait pas payer de loyers.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Cécile BERTHOLIER, la directrice de l'école a accouché d'une petite fille qui se prénomme Alice

M. le Maire présente les devis de SOCOTEC et de l'APAVE suite au rappel de demande de mise en conformité de la salle des associations par la préfecture. Le montant s'élève à 600 € HT pour SOCOTEC,

et 504 € HT L'APAVE pour obtenir l'attestation de mise en conformité ou la dérogation. Le conseil décide de faire intervenir l'APAVE.

Parrainages : M. le Maire est très sollicité pour les parrainages. Comme ces derniers sont désormais publics, il a décidé de ne parrainer personne.

M. le Maire rappelle d'ailleurs les dates des élections : Présidentielles 10 et 24 avril, Législatives 12 et 19 juin 2022.

Fin de séance : 23h00

Prochain conseil lundi 28 mars 2022 à 20h30.

La commission finance se réunira le 14 mars à 18h00 pour l'élaboration du budget.

Le Maire



Les conseillers municipaux

